



Paris, le 5 novembre 2015

Monsieur Jean-Paul BODIN
Secrétaire Général pour l'Administration

Réf. 7972 Féd./GG/MJQ

Monsieur le Secrétaire Général,

Depuis plusieurs années, Force Ouvrière s'exprime sur la nécessité de renforcer le rôle des instances de concertation en général, et du comité technique ministériel (CTM) en particulier.

Les accords de Bercy, que Force Ouvrière n'a pas signés, devaient permettre, selon leurs instigateurs, de rénover le dialogue social. Or, loin de produire cet effet, les comités techniques se transforment en chambres d'enregistrement dans lesquelles les débats se focalisent sur des études de textes réglementaires.

Alors que les effectifs de personnels civils ne cessent de décroître, que les rémunérations sont gelées depuis cinq ans, que le projet de budget pour 2016 constitue le pire budget auquel ont été confrontés les personnels civils depuis des décennies, il n'est pas question pour Force Ouvrière d'aborder le prochain CTM sans que soient abordées ces questions.

Même si le dossier des ouvriers de l'Etat apparaît aujourd'hui central, il est plus que jamais nécessaire d'apporter des réponses à l'ensemble des personnels civils de toutes catégories et tous statuts. Il en va de la survie de nos établissements et de notre capacité à soutenir les forces.

En conséquence, nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CTM les points relatifs aux effectifs, à l'emploi des personnels civils, à la sauvegarde de nos missions et à la rémunération des agents. C'est à cette condition que Force Ouvrière envisage sa participation au comité technique ministériel du 24 novembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'expression de mon plus profond respect.


Gilles GOULM
Secrétaire général